

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beaucaire, jeudi 19 novembre 2020

798 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques triées en 2020

Les habitants du territoire de Sud Rhône Environnement ont battu un record plus que positif pour la planète ! Alors que la fin de l'année 2020 approche, l'heure est aux premiers bilans pour le syndicat de traitement des déchets Sud Rhône Environnement.

Un constat est sans appel : vous êtes de plus en plus nombreux à trier et à rapporter en déchèterie vos Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ! Un geste primordial pour préserver les ressources naturelles de notre planète.

En chiffres :

Augmentation de **3%** du tonnage collecté en 2020 par rapport à 2019 et de **20%** du tonnage collecté lors du seul **3ème trimestre 2020** par rapport au 3ème trimestre 2019. L'équivalent de 70 tonnes supplémentaires de déchets collectées !

798 tonnes, c'est quoi ?

798 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques cela peut paraître abstrait. A titre de comparaison, cela représente l'équivalent de :

- **603** réfrigérateurs Américains
- **2100** écrans plasma
- **11 200** consoles de jeux

Les Déchets d'Équipements Électriques, qu'est-ce que c'est ?

- **Les gros appareils ménagers** (fours, chaudières, radiateurs, réfrigérateurs, lave-vaisselle, les lave-linge...)
- **Les petits appareils ménagers** (grille-pain, machines à café, aspirateurs, montres, sèche-cheveux, robots, bouilloires...)
- **Les équipements informatiques et de télécommunications** (écrans, moniteurs, ordinateurs portables et autres tablettes, unités centrales, photocopieuses, imprimantes, calculatrices, téléphones mobiles ou résidentiels, box internet...)
- **Le matériel grand public** (télévisions, cadres numériques, appareils photo, postes de radio, caméscopes, lecteurs DVD, amplificateurs, enceintes, casques audio, télécommandes, instruments de musique, vidéoprojecteurs ...)
- **Le matériel d'éclairage** (lampes diverses, les tubes fluorescents, luminaires d'éclairage décoratif, plafonniers...)
- **Les outils électriques et électroniques** (foreuses, scies, tronçonneuses, machines à coudre, tournevis électriques, tondeuses, bétonnières électriques, broyeurs de papier...)

- **Les jouets et autres équipements de loisir et de sport** (consoles de jeux vidéo portables, jouets d'éveil, véhicules radiocommandés, guirlandes lumineuses domestiques, équipements de sport comportant des composants électriques ou électroniques...)
- **Les instruments de surveillance et de contrôle** (systèmes d'alarme, de contrôle d'accès, détecteurs d'intrusion, interphones, détecteurs de fumée, systèmes d'alarme, portes motorisées, récepteurs radio, volets roulants, stores...)

En savoir plus sur le traitement des déchets et le devenir de la matière : www.sudrhone.fr